



Fiche de paie négatif et je suis en accident de travail

Par **skoda59**, le **03/12/2016** à **12:37**

bonjour

j'ai l'honneur de vous demander des solutions je suis embouché depuis décembre 2011 , j'ai un accident de travail en 30/06/2014 , j'ai perdu deux doigts de la main droite et je suis droitier, car la caisse primaire de maladie , j'ai 80% de salaire et que l'entreprise a donné 20% dans un délai de deux mois et après j'ai reçu la fiche de paie négative depuis octobre 2014 , et j'ai touché le 13 mois en décembre 2014, et depuis cette année j'ai plus de 13 mois et toujours la fiche négative , j'ai parlé à plusieurs associations et même un expert comptable j'ai aucune réponse , alors je vous demande à quelqu'un a même cas ou d'autre qui peut m'aider pour solution de mon affaire merci d'avance à tous et toutes

Par **morobar**, le **04/12/2016** à **08:54**

Bonjour,

Le complément de rémunération versé dans l'employeur est limité dans le temps (12 mois) en fonction de l'ancienneté et de la convention collective.

Une fiche de paie négative signifie qu'une participation financière du salarié intervient au niveau de l'entreprise. En général c'est le coût de la mutuelle.